

PV REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 02 FEVRIER 2010 A 18H00

PRESENTS : MM. FRANCOU-CARRON, REYNIER, DUBOIS, CHOUANARD, GONSOLIN, SENAC, PORCERO, GOUPIL, BOULANGER.

REPRESENTES : MM. FERRIERE, MEI.

SECRETAIRE DE SEANCE: MM. PORCERO.

CONVOCAATION DU : 26 Janvier 2010.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 Décembre 2009.

- 1) Tarifs 2010.
- 2) Révision Loyer Perception.
- 3) Urbanisme 2DP.
- 4) Dépense d'investissement autorisation d'engagement.
- 5) Demandes de subventions suite aux inondations du 25/12/2009.
- 6) Participation des Communes extérieures aux frais de fonctionnement Ecole / Cantine.
- 7) Demande de subvention de fonctionnement de la Bibliothèque en 2010.
- 8) Adhésion des Communes de Champagnier et Chichilianne au SIGREDA.
- 9) Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 Décembre 2009,

1/ TARIFS :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la fixation des montants des locations et occupations diverses du Domaine Public.

D'une manière générale, Mme Le Maire ne souhaite pas augmenter les tarifs, sauf quelques modifications.

Après délibération, le Conseil Municipal décide des tarifs suivants à compter de 2010 :

LOYER mensuel ancienne cure : 115,00 € au 01/01/2010.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (TERRASSES) : 7,00 €/m²

M.LAFONTAINE Thibault :	30 m ² :	210,00 €
M.BOUREY Karen	26 m ² :	182,00 €
MM.MESNARD M.-GUITTET I.	16 m ² :	112,00 €
M.DELAS Gilbert	47 m ² :	329,00 €
M.JOURDAN Claude	12 m ² :	84,00 €
M.DEDAELE Serge	16 m ² :	112,00€

LOCATION MATERIEL (journée) :

Chaises : 0,50 €

Tables : 1,30 €.

LOCATION SALLE DES FETES : (par jour) ; (gratuit pour les Associations de CORPS)

100€ (150€ pour les personnes extérieures à la Commune)

Location 1^opartie de la Salle des fêtes : 50€ (80€ pour les personnes extérieures à la Commune)

Forfait Chauffage : 50€.

MISE A DISPOSITION SALLE DE REUNION-SALLE D'EXPOSITIONS :

- prêt gratuit de la salle pour les réunions (assemblées générales d'associations, animations, permanences politiques) et le cinéma (Cinévadrouille) ;
- prêt gratuit pour les Associations de Corps avec possibilité de demander une participation pour le ménage de 22€ à chaque utilisation et versement d'une caution de 600€ ;
- pour les particuliers et Associations extérieures :
 - o 50€ de location/jour pour la 1^opartie de la salle ;
 - o 100€ de location/jour pour l'utilisation de la salle entière ;
 - o 22€ pour le ménage en + du prix de location (selon modalités définies auparavant) ;
 - o Versement d'une caution de 600€ (selon modalités définies auparavant) ;

UTILISATION DE LA BETAILLERE :

Cotisation unique de 100€ / an

(NB : responsable de la mise à disposition du matériel : M.DUBOIS).

TRACTOPELLE

60€ / Heure, pour petits travaux.

Sous réserve de la demande en mairie et de l'accord préalable du Maire ou de l'Adjoint chargé des travaux.

Concernant le déneigement, il est nécessaire de prévoir un plan des rues à déneiger en priorité.

LOCATION CAMION (avec chauffeur) : 32 € par vacation (temps par vacation : 1H30), sous réserve de la demande en mairie et de l'accord préalable du Maire ou d'un Adjoint.

TARIFS TRANSPORTS RTC :

Forfait transport Journée avec 25 Kms inclus :	110 € HT
Forfait transport ½ Journée avec 25 Kms inclus :	60 € HT
Les kilomètres en supplément du forfait seront facturés :	1,30 € le Km.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT :

Forfait assainissement :	68,60€
Assainissement :	0,20€/M3
Entretien compteur, Branchement :	9,42€
Jardins et agriculteurs :	0,65€/M3
Commerçants :	1,40€/M3
Particuliers :	0,9€/M3

NB : Les Jardins et agriculteurs ne sont pas soumis à la taxe assainissement.

Une commission de travail va être mise en place avant de fixer de nouveaux tarifs. Beaucoup de travaux sont à venir : Etudes, Centrale Epuration, réseau séparatif...). De nouveaux tarifs seront présentés ensuite.

BRANCHEMENTS EAU ET RESEAU ASSAINISSEMENT :

Eau :	175,10 € HT
Assainissement :	1570,75 € HT : Habitations nouvelles
Nouveaux branchements :	- Possibilités de payer en 2 fois, - Eau gratuite pendant le chantier.

628,30 € HT : Résidences traitant actuellement leurs eaux usées.

Manœuvre de vanne : 15,70 € HT

Remplacement compteur : 62,83€ HT

TICKET DROIT DE PLACE : 1,20 € (pour 2m linéaires)

LOCATION EMPLACEMENT MARCHÉ (1e m linéaire) : 0,60 €

PRIX DES CONCESSIONS : (2,5 m x 1 m) :

Concession trentenaire : 250 € (double : 500€)

Concession cinquantenaire : 400 € (double : 800€)

Il est nécessaire de prévoir un ossuaire, ainsi qu'un columbarium.

PHOTOCOPIES :

Associations : 0,12 €/photocopie ;

Public : 0,20 €/photocopie ;

Culture et Loisirs: 1500 €/an (forfait).

Copie couleur A4 :

En libre service et associations : 1€/copie ; 0,20€/copie (sous convention, avec papier fourni).

2/ REVISION LOYER PERCEPTION :

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant au bail administratif du 30 Juillet 2007 de location de la Perception, préparé par la Trésorerie Générale de l'Isère, à la suite des travaux de rénovation effectués dans les locaux.

L'avenant présenté porte le loyer annuel de 7 695,10 € à 8 850 € à compter du 01.01.2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition.

3/ URBANISME

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal 2 DP demandant une occupation du Domaine Public.

1/M.DEDAELE Serge : Rampe accès handicapés à l'épicerie.

Après étude du dossier, il est constaté la dangerosité de la pente qui n'est pas aux normes. Il est demandé 2 niveaux, un plan incliné avec rupture de pente. D'autre part, le Conseil Municipal

souhaite que lui soit présenté le courrier du franchiseur demandant cet aménagement.

2/M.BARBAN : Escalier.

Après étude du dossier, le Conseil Municipal autorise l'occupation de Domaine Public avec les réserves suivantes :

- Mettre un escalier en bois, plus respectueux de l'environnement,
- Respecter l'alignement par rapport à la maison,
- Ne pas occasionner de gêne pour le passage des piétons, car rue piétonne.

4/ DEPENSES D'INVESTISSEMENT AUTORISATION D'ENGAGEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il peut être amené à engager et payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Cette possibilité est subordonnée à l'autorisation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2010, dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget 2009.

5/ DEMANDE DE SUBVENTIONS SUITE AUX INONDATIONS DU 25.12.2009 :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR TRAVAUX SUITE AUX INONDATIONS DU 25.12.2009

Madame Le Maire présente à l'Assemblée les travaux réalisés en urgence suite aux inondations du 25.12.2009 sur la Commune.

Le montant de ces travaux d'urgence s'élève à 34 037,00 € HT soit 40 708,25 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les projets présentés et demande à Mme Le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Isère pour la réalisation de ces travaux.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA MAISON DU TERRITOIRE DE LA MATHEYSINE POUR TRAVAUX SUITE AUX INONDATIONS DU 25.12.2009

Madame Le Maire présente à l'Assemblée les travaux de rénovation qui vont devoir être réalisés suite aux inondations du 25.12.2009 sur la Commune.

Le montant de ces travaux de rénovation s'élève à 131 805,00 € HT soit 157 638,78 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les projets présentés et demande à Mme Le

Maire de solliciter une subvention auprès de la Maison du Territoire de la Matheysine pour la réalisation de ces travaux.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PREFECTURE AU TITRE DE LA DGE 2010 POUR TRAVAUX SUITE AUX INONDATIONS DU 25.12.2009

Madame Le Maire présente à l'Assemblée les travaux d'urgence et de rénovation qui doivent être réalisés suite aux inondations du 25.12.2009 sur la Commune.

Le montant de ces travaux s'élève à 147 340,00 € HT soit 176 218,64 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les projets présentés et demande à Mme Le Maire de solliciter une subvention de 60% (soit 88 404€) auprès de la Préfecture au titre de la DGE 2010 (Dotation Globale d'Équipement) pour la réalisation de ces travaux.

6/ Participation des Communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'École et de la Cantine :

Mme le Maire présente à l'Assemblée les bilans de l'école et de la cantine établis pour la période de Janvier à Juillet 2008 et pour l'année scolaire 2008-2009 et devant permettre de fixer la participation des communes ;

(Habituellement en année civile, il a été décidé, en concertation avec les enseignantes, de repasser en année scolaire, ce qui est plus représentatif par rapport à la réalité. De ce fait, pour repartir sur une année scolaire, les frais représentent une durée de 18 mois).

- La participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles s'élève à :
 - 615€ de Janvier à Juillet 2008 par enfant scolarisé ;
 - 949€ pour l'année scolaire 2008-2009.

- La participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de la cantine s'élève à : 1,57€ par repas (prix de revient d'un repas : 5,47€, soit à la charge des parents : 3,90€) applicable Année 2010).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le principe de refacturer les frais aux communes extérieures au prorata du nombre d'enfants scolarisés grâce à une convention annuelle.

Mr SENAC déplore que la délibération soit prise après que les conventions aient été envoyées dans les Communes.

Il est précisé que Mme Le Maire et l'Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires supervisent les comptes présentés sur l'année scolaire. Ces dépenses sont validées lors des Conseils d'École, tout au long de l'année par les différents Maires ou délégués. L'objet de la délibération porte sur la refacturation de ces dépenses aux Communes extérieures.

7/ DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE EN 2010 :

Mme Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Général a octroyé en 2009 une subvention de fonctionnement pour la Bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande le renouvellement de la subvention pour le fonctionnement de la Bibliothèque Municipale pour l'année 2010.

8/ ADHESION DES COMMUNES DE CHAMPAGNIER, CHICHILIANNE, ST MARTIN DE CLELLES ET NOTRE DAME DE VAULX AU SIGREDA

Mme Le Maire rappelle que la Commune est adhérente au SIGREDA (Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac aval et de leurs affluents). Lorsque de nouvelles communes souhaitent intégrer ce syndicat, chaque commune doit se prononcer sur ces demandes d'adhésion.

Vu la demande des Communes Champagnier, Chichilianne, St Martin de Clelles et Notre Dame de Vaulx, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider l'adhésion de ces communes.

QUESTIONS DIVERSES

En début de réunion, Mme Le Maire a lu un courrier de Mme Catherine MEI, adressé à l'ensemble du Conseil Municipal. Elle souhaiterait avoir accès plus tôt aux documents pour préparer le conseil, et qu'une secrétaire soit présente lors des réunions.

Mme Le Maire tient à rappeler que lorsque la préparation de la réunion était envoyée en amont, il avait été reproché d'envoyer des informations trop détaillées. Mme le Maire rappelle que les dossiers prévus au Conseil Municipal sont des documents internes de préparation de travail et en aucun cas public (Cf CADA Commission Administrative des documents administratifs) tant qu'ils n'ont pas été validés par le vote du Conseil Municipal.

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal, d'un virement de crédits :

020 Dépenses imprévues : -200€

1641 Emprunts : +200€.

Mr Jean SENAC demande à Mme Le Maire si un dossier d'urbanisme a été déposé par le Bar l'Hélium. Mme Le Maire confirme qu'un dossier de déclaration préalable est bien arrivé la veille en Mairie. Mais n'étant pas à l'ordre du jour, il est impossible de le passer en questions diverses. Ce n'est pas une question mineure car la demande impacte le domaine public.

SOUS RESERVE D'APPROBATION